

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### MOB 015-9668/21/BM

#### ■ Candidature à l'appel à projets "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Réalisation du pôle d'échanges multimodal de Pierre Plantée à Vitrolles"

MET 21/18752/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif, il est proposé la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020 par l'Etat. Cet appel à projet s'inscrit dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur des transports du quotidien prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. Il vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre ainsi que de pôles d'échanges multimodaux.

Le projet de requalification de la gare routière de Pierre Plantée à Vitrolles, positionnée au cœur de la Ville, qui a vocation à transformer celle-ci en un véritable Pôle d'Echange Multimodal, répond aux objectifs et critères d'éligibilité de l'appel à projets sus-mentionné. Il est inscrit au projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Métropole arrêté en décembre 2019 et constitue un des pôles d'échanges du réseau express métropolitain (REM), en intermodalité avec les Bus à Haut Niveau de service « Zenibus » et la gare VAMP (Vitrolles Aéroport Marseille-Provence).

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

Il s'inscrit non seulement dans le cadre du déploiement du réseau express métropolitain (REM) mais aussi dans le cadre du projet de requalification urbaine du centre-ville de Vitrolles, en tant que pôle d'attractivité majeur dans un espace urbain à requalifier. Avec l'extension du Zenibus et l'arrivée des lignes REM son organisation doit être revue et adaptée pour insérer ces nouveaux services dans un PEM présentant toutes les fonctionnalités intermodales.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du mail piéton existant sur l'avenue Salyens, qui sera prolongé vers le futur « mail capable » identifié dans le plan guide des aménagements urbains du centre-ville.

Le pôle d'échanges de Pierre Plantée comprend la requalification de la gare routière existante, l'aménagement d'une gare routière scolaire sur l'avenue Yitzhak Rabin et d'un parking-relais de 150 places sur la place centrale. Son dimensionnement intègre 12 quais et des arrêts de passage afin d'accueillir 3 lignes du réseau express métropolitain (REM) : Vitrolles – Aix-en-Provence, Marseille – Vitrolles, Salon – Vitrolles mais aussi 7 lignes du réseau urbain, ainsi que deux ligne du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) Zenibus Est-Etang de Berre, positionnées au cœur du PEM.

Il prévoit d'intégrer de nouveaux équipements (local vélos sécurisé, parking relais, information voyageurs, espaces d'attente...), mais aussi de répondre aux enjeux de sécurité et de saturation du site actuel. Les aménagements de voirie comprendront notamment la suppression du giratoire devant la gare routière, et l'aménagement d'un carrefour à feux en lieu et place.

Cette opération respectera le calendrier prévisionnel suivant :

- Rédaction du programme : 2021
- Etudes complémentaires : 2022-2023
- Début des travaux : 2024
- Mise en service : Fin 2025

La présente délibération vise désormais à approuver la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût global prévisionnel en investissement de cette opération est estimé à 8 800 000 euros hors taxe ainsi réparti :

Coût des travaux : 7 340 000 euros hors taxe

Coût Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre : 1 460 000 euros hors taxe

Le montant subventionnable de l'opération est estimé à 7 340 000 euros hors taxe.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose ainsi :

| Financement externe              |       |                    |
|----------------------------------|-------|--------------------|
| Etat « AAP Grenelle 4 »          | 10 %  | 734 000,00 euros   |
| Autofinancement                  |       |                    |
| Métropole Aix-Marseille-Provence | 90 %  | 6 606 000,00 euros |
| TOTAL                            | 100 % | 7 340 000,00 euros |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 du Conseil de la Métropole portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Candidature à l'appel à projets "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'Etat - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Réalisation du pôle d'échanges multimodal de Pierre Plantée à Vitrolles" Que le projet s'inscrit dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projets de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projets de l'Etat « Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » publié le 15 décembre 2020.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès l'Etat ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget 2021 et suivants de la Métropole. Code opération N°2018103700 - Natures 2031 – 2135 – 2145 – 238 Sous politique C240.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget Annexe des Transports et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311 - Sous politique C240.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 16 avril 2021